**Certificat d’adhésion tripartite pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes**

**Entre :**

La Société QUALISOCIAL

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

Sous le numéro : 801 441 338 00010

Dont le siège social est situé : 1-3 rue d’Enghien, 75 010 Paris

Représentée par son Président Camille PUECH,

|  |
| --- |
|  |

**Et :**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes maritimes (CDG 06)

33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70169 06705 Saint-Laurent-du-Var

Représenté par son Président Jean-Paul DAVID,

**Et :**

Collectivité : ..........................................................................................................

Adresse :...............................................................................................................

Représentée par :.....................(fonction) Prénom/Nom: ........................................

Conformément à l’article L.452-43 du CGFP l’employeur public peut confier au CDG 06 le soin de mettre en place le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d’agissements sexistes pour son compte prévu à l’article L.135-6 du CGFP.

Dans ce cadre, et afin de garantir une complète neutralité et confidentialité, le CDG 06 s’est orienté vers un dispositif assuré par un **prestataire externe spécialisé : QUALISOCIAL.**

Le présent certificat d’adhésion s’inscrit donc dans le cadre du marché n° … en date du….conclu entre le CDG 06 et la société QUALISOCIAL pour la réalisation de ces prestations.

Suite à la convention-cadre n°……et par bulletin d’adhésion signé en date du …….., la …..(Collectivité/établissement) a ainsi adhéré au dispositif de signalement précité proposé par le CDG 06.

Ainsi, il est exposé :

**Article 1 : objet**

Ce certificat d’adhésion a pour objet de préciser les conditions de mise en place du dispositif de signalement pour la collectivité adhérente et d’en définir les modalités financières.

**Article 2 : désignation des référents du dispositif de signalement**

Pour la réalisation de la mission, il est demandé à ………(collectivité/établissement) de désigner un (ou plusieurs) référent(s) qui aura accès à la plateforme et communiquera avec QUALISOCIAL.

**Référent n°1 :**

Nom/Prénom:…………………………………………………………………………………………………………………………

Fonction : ………………………………………………………………………………………………………………………………

Mail : ……………………………………………………………………………………………………………………………………..

Téléphone : ……………………………………………………………………………………………………………………………

**Référent n°2 :**

Nom/Prénom:…………………………………………………………………………………………………………………………

Fonction : ………………………………………………………………………………………………………………………………

Mail : ……………………………………………………………………………………………………………………………………..

Téléphone : ……………………………………………………………………………………………………………………………

**Article 3 : les prestations**

Les prestations proposées par QUALISOCIAL permettent de répondre aux obligations qui incombent à l’employeur public en application du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 et notamment :

**1er niveau d’intervention : Accès à une plateforme dématérialisée pour réception et traitement des signalements**

* La fourniture d’un outil dématérialisé de recueil des signalements et de leur traitement (plateforme);
* Un abonnement annuel à cette plateforme comprenant :
* Ouverture du numéro vert,
* Désignation des référents et création des comptes référents,
* Le recueil des signalements : l'accès à la plateforme et au service d'écoute, la maintenance, la hotline ;
* L'examen de recevabilité et qualification du signalement :
* 1h d'entretien avec la victime et/ou l'auteur du signalement par un psychologue expert en matière de harcèlement/Violences/Discrimination –
* 1h d'entretien avec nos partenaires avocats pour la qualification juridique des faits
* Note de décision et justification concernant la recevabilité du signalement envoyée au signalant et à l'employeur

**2ème niveau d’intervention :** **Prestation de conseil, d’accompagnement et de traitement des situations au cas par cas en fonction de la volonté de l’employeur public :**

* Rédaction de conclusions et préconisations :

- pour la victime : information sur ses droits, orientation vers les structures et professionnels compétents ;

- Pour l'employeur : préconisations sur les actions à mettre en œuvre, protection fonctionnelle… ;

* Réalisation d'une enquête administrative (sur devis préalable).

**Article 4 : les bénéficiaires**

Les prestations de niveau 1 bénéficient à l’ensemble des agents de la collectivité employeur ayant adhéré.

Au vu du compte administratif, il est déclaré……..agents au 31 décembre de l’année n-1 (possibilité de révision chaque année).

Pour les prestations de niveau 2, …….(collectivité/établissement) décidera en fonction de chaque situation si elle/il souhaite faire appel à d’autres actions proposées par QUALISOCIAL (enquête administrative, développement d’actions…).

**Article 5 : Entrée en vigueur de l’adhésion**

L’adhésion effective au dispositif est fixée au 1er jour du mois suivant la signature par l’ensemble des parties du présent certificat d’adhésion.

**Article 6 : Durée de la convention**

L’utilisation du dispositif de signalement de QUALISOCIAL est ouverte jusqu’au terme du contrat soit le …….

Les situations en cours de traitement à la date de fin du marché ou les nouveaux signalements enregistrés avant ce terme seront intégralement pris en charge par QUALISOCIAL.

**Article 7 : Les obligations de la collectivité/établissement adhérent(e)**

…..…(collectivité/établissement) s’engage à :

* Régler dans les conditions définies dans le présent certificat d’adhésion, la rémunération due à QUALISOCIAL ;
* Régler au CDG 06 les frais d’inscription (une seule fois lors de la mise en œuvre) de 150 € ou 250 € (affiliée ou non affiliée) ;
* Coopérer avec QUALISOCIAL en mettant à sa disposition et à la première demande les éléments utiles à l’exécution de ses prestations.

**Article 8: Modalités financières**

Les montants relatifs aux prestations exécutées par QUALISOCIAL sont définis au marché conclu entre le CDG 06 et QUALISOCIAL : voir annexe financière 1.

Aussi, pour les prestations de niveau 1, en fonction du nombre d’adhésion en cours d’exécution, et notamment au vu du nombre total d’agents bénéficiant du dispositif, les prix pourront varier à la hausse ou à la baisse.

En effet, le prix est fixé en référence à l’ensemble des agents toute collectivité/établissement confondus adhérant au dispositif par le biais du CDG 06.

**Article 9 : Facturation – Conditions de paiement**

QUALISOCIAL présentera ses factures selon le rythme suivant :

1) Pour les prestations de 1er niveau à la fin de chaque mois ;

2) Pour les prestations de 2ème niveau à la livraison des enquêtes, des bilans et après la tenue des réunions.

……….. (collectivité/établissement) s’engage à régler le montant des prestations facturées comme suit dans les délais maximaux de paiement définis par le code la commande publique.

La collectivité s’engage à régler le montant des factures par virement bancaire aux coordonnées bancaires QUALISOCIAL suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’établissement bancaire : |  |
| Domiciliation : |  |
| Identification Internationale de la Banque (BIC) |  |
| IBAN  |  |

**Article 10 : Résiliation**

……………(collectivité/établissement) dispose de la faculté de sortir du contrat chaque année, à la date anniversaire de son adhésion effective, sous réserve de respecter un préavis de 3 mois, en notifiant à QUALISOCIAL sa demande par lettre recommandée.

Fait à …………………, en trois (3) exemplaires originaux, le ………………

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pour….(collectivité/établissement)Représenté(e) par………(fonction)Prénom/NomSignature  | Pour le CDG 06Représenté par son PrésidentJean-Paul DAVIDSignature | Pour QUALISOCIALReprésentée par son PrésidentCamille PUECHSignature |